

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

du retraité

DOSSIER
**LA PÉNURIE
DE MÉDICAMENTS**

ACTUALITÉ

- > PENSIONS DE RÉVERSION
- > EHPAD ÉTAT DES LIEUX
- > FISCALITÉ SUR LES CARBURANTS

NOTRE ASSOCIATION

- > RÉUNIONS UNITAIRES
- > COMMUNIQUÉ

LE TEMPS DES ETRENNES



Sommaire

3. ÉDITORIAL

De quoi les gilets jaunes sont-ils le nom ?

4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

Toucher aux pensions de réversion

EHPAD état des lieux

Fiscalité sur les carburants

8 - 9. NOTRE ASSOCIATION

Réunions unitaires

Communiqués

10-11. DOSSIER

La pénurie de médicaments

12 - 13. MAGAZINE

Laïcité, menaces sur la loi de 1905

Chère voiture

14. LU POUR VOUS

EN CHIFFRES

15. PAROLES D'ADHÉRENTS

Courriers

Publications



TRIOMPHE

ENCART FRANCE ABONNEMENT

Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Michel Salingue
Rédacteurs : Michel Salingue, Jean-Pierre Laurent, Jean-Pierre Lançon, Jacques Fogliarini, Marc Veyrat
Abonnement annuel 2018 au *Courrier du Retraité* : 8 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris
01 47 42 80 13
Courriel : secretariat@fgrfp.org
Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation : Studio graph / v.roure (Sèvres)
Impression IPS, Route de Paris 27120 Pacy-sur-Eure
Dépôt légal : à parution
ISSN : 0152-4224
N° Commission paritaire : 0317G06323

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière ou territoriale.

Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du Retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial Michel Salingue, secrétaire général

De quoi les « gilets jaunes » sont-ils le nom ?

Sociologues, politiques, philosophes et autres essayistes rivalisent d'analyses et d'explications sur le phénomène des « gilets jaunes ». Ce qui semble certain c'est que cette révolte est révélatrice d'une crise à deux visages, à la fois sociale et politique. Crise sociale d'abord, quand, pour nombre de citoyens, la vie quotidienne devient de plus en plus difficile, quand le pouvoir d'achat réel recule, quand le taux de chômage reste élevé, quand l'ascenseur social est en panne...

“ Cette révolte est révélatrice d'une crise à deux visages, à la fois sociale et politique. ”

Crise sociale qui se double d'une fracture sociale quand, comme le montrent les études de l'INSEE, l'immense majorité des Français perdront encore du pouvoir d'achat, quand les 1 % les plus riches gagneront 6 % de plus en 2019, quand on supprime quasiment l'impôt sur la fortune et que l'imposition des revenus du capital devient inférieure à celle des revenus du travail. Crise politique ensuite, quand le gouvernement bafoue la démocratie en ignorant les organisations syndicales, les associations et autres corps intermédiaires, quand le président dans ses interventions exprime son mépris envers les classes populaires,

Crise de la parole politique quand les ministres et les élus de la majorité mentent effrontément en justifiant la hausse des taxes sur les carburants par des raisons écologiques alors qu'elle sert simplement à équilibrer un budget 2019 marqué par la transformation du CICE en allègements de cotisations pour les entreprises. C'est cette double crise, politique et sociale, qui débouche aujourd'hui sur le mouvement des « gilets jaunes », mouvement protéiforme aux revendications multiples et parfois contradictoires, mouvement récupéré en certains endroits par l'extrême droite. Le gouvernement, en ignorant les organisations syndicales et les associations, en refusant toute négociation, porte l'entière responsabilité de cette situation. Pour autant devons-nous laisser le monopole de la contestation aux « gilets jaunes » ? Face au défi du réchauffement climatique, l'écologie punitive en direction des classes populaires n'est pas la solution. Celle-ci passe par le développement des transports en commun, des économies d'énergie soutenues par des investissements importants dans l'isolation des bâtiments et la production d'une électricité moins carbonée. Toutes solutions créatrices de centaines de milliers d'emplois. Alors que les plus riches ont vu leur fortune progresser de plus de 20 %, il nous faut réaffirmer que notre pays a d'abord besoin d'une véritable redistribution des richesses répondant aux aspirations des salariés et retraités.

■ Paris, le 1^{er} décembre 2018

FISCALITÉ

Fiscalité
sur les
carburants,
l'envol

Contester la hausse de la fiscalité sur les carburants a été la première revendication des « gilets jaunes » à la suite de laquelle se sont agrégées d'autres revendications sur le pouvoir d'achat, les retraites, le respect des citoyens...

En effet, si le prix du carburant varie en fonction du cours mondial du pétrole, le « prix à la pompe » dépend essentiellement de la fiscalité qui s'y applique.

En dix ans, les taxes sur les carburants destinés exclusivement aux automobilistes – le kérosène destiné aux avions étant complètement détaxé ainsi que le fioul lourd pour les navires – ont explosé et représentent, en 2018, 60% de leur prix et, selon les objectifs du gouvernement, la pression fiscale sur les automobilistes devrait continuer à augmenter jusqu'à la fin du quinquennat. Pour la CLCV (association de consommateurs) la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, ex TIPP) menace le pouvoir d'achat, étant précisé que la TVA au taux de 20% est appliquée sur le prix total du carburant y compris sur la TICPE, en fait un impôt sur l'impôt. Selon l'association « 40 millions d'automobilistes », une baisse du coût du pétrole profite à l'État mais

une hausse pénalise exclusivement les consommateurs.

Pour l'année 2018, la TICPE rapportera 33,8 milliards d'euros dont 13,5 milliards d'euros reviennent à l'État, ce qui constitue sa quatrième recette, et devrait en principe permettre de favoriser les transports en commun, les voitures électriques et de développer des transports moins polluants. En un an le prix du gazole a augmenté de 21% et celui du SP 95 de 15%. Entre 2018 et 2022 les augmentations prévues du gazole et du SP 95 seraient proches, respectivement de 16 % et de 7,5%, en raison de la volonté du gouvernement d'augmenter la taxe carbone sur les produits énergétiques en fonction des émissions de CO₂.

L'Union française des industries pétrolières précise que pour un « prix à la pompe » de 1 litre de SP 95 égal à 1,52 euros, le coût du produit est de 0,46 euros, celui de la distribution de 0,11 euros, le solde étant constitué par les taxes, TICPE 0,69 euros, TVA sur le produit 0,11 euros, mais aussi 0,13 euros de TVA sur la TICPE ! La forte pression fiscale sur les carburants s'explique par la volonté de les taxer pour lutter contre le réchauffement climatique, pour réduire l'écart entre l'essence et le gazole au nom de la santé publique mais aussi, et peut être surtout, pour trouver des



© Mike Fouque - Fotolia

“ La fiscalité sur les carburants, manne financière pour l'État et enjeu dans la bataille du pouvoir d'achat. ”

recettes nouvelles comme ce fut le cas en 2014 en augmentant de 2 centimes la TICPE sur le gazole à la suite de l'abandon de l'écotaxe.

Le montant de la contribution climat-énergie (« taxe carbone »), atteindra 55 euros la tonne de CO₂ au 1er janvier 2019, contre 44,6 €/t CO₂ à l'heure actuelle, et, selon le projet de loi de finances, la TICPE devrait rapporter près de 37,7 milliards d'euros dont 17 milliards d'euros pour l'État en 2019. La fiscalité énergétique devrait donc encore augmenter de manière importante tant pour les ménages que pour les entreprises, à défaut de nouvelles dispositions, (à suivre) ...

La fiscalité sur les carburants dont la dimension écologique et environnementale est récente, est depuis des années une véritable manne financière pour les recettes de l'État. Ces taxes sont devenues l'un des enjeux dans la bataille pour le pouvoir d'achat.

■ MARC VEYRAT